

SAINT-MARCEL
Réunion du Conseil Municipal du 26 Mai 2015 à 20 h 30

COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 mai 2015, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

Le procès-verbal de la séance du 04 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

FINANCES COMMUNALES

Subventions 2015 → Le Conseil Municipal s'est prononcé sur les subventions qui seront attribuées aux associations locales et organismes extérieurs, au titre de l'exercice 2015.

Produits irrécouvrables → → Le Conseil Municipal a décidé de décharger le Receveur municipal de sa responsabilité dans le recouvrement de titres de recettes et a reconnu, comme irrécouvrable le montant de 4 200,14 € (Budget Principal).

Tarifs 2015/2016 - Restauration scolaire → Le Conseil Municipal a fixé le tarif des tickets (exceptionnel) pour repas à 3.60 € à compter du 1^{er} septembre 2015.

URBANISME

P.P.R.I – Validation du dossier → Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le nouveau dossier du Plan de Prévention des Risques d'Inondations (rapport de présentation, règlement, cartographie)

TRAVAUX COMMUNAUX

Réaménagement des vestiaires sportifs de la plaine de jeux : → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réaménagement des vestiaires de la plaine de jeux avec le cabinet A.I.B dont le montant s'élève à 16 585.00 € HT.

VOIRIE COMMUNALE

Classement domaine public → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'intégration de deux parcelles dans le domaine public communal au 13 rue du Champ du Four et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Convention de transfert de voirie - Lotissement SARL Terres de Bourgogne – Rue de la Pièce Bonjean → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de transfert des voies et réseaux dans le domaine public communal de ce lotissement.

Dénomination de voies → Les travaux de viabilisation de certains lotissements sont en cours de réalisation et le Conseil Municipal s'est prononcé sur les dénominations des voies suivantes :

- Lotissement DE SIMONE (rue du Rosoy) : → **rue Claude SARRE** (jonction entre rue du Rosoy et rue de la Pièce Bonjean)
- Lotissement MONAT : → **rue Héloïse (1092-1164)** (accès par la rue de la Centaine)

BIENS COMMUNAUX

Cession de terrain → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la vente des parcelles V n°482, 478 et 480 d'une superficie totale de 1 157 m² à 5.00 € le m², soit un montant total de 5 785.00 €.

INTERCOMMUNALITE

Communauté d'agglomération – Service public d'élimination des déchets → Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets qui fait ressortir : l'évolution de la prise de compétences, le service de collectes, le service des déchetteries, les actions d'information et de prévention, le rapport technique et financier ainsi que le bilan et les perspectives.

ADMINISTRATION GENERALE

Convention de mise à disposition du boulodrome → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association "Espérance Pétanque" qui fixe les modalités d'utilisation des structures du boulodrome, par les autres associations locales ou structures autorisées.

Aide aux associations – Convention KPMG → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec KPMG, qui permet aux associations locales de bénéficier de l'assistance extérieure de ce cabinet pour l'établissement de leur compte, ou à titre de conseil.

AFFAIRES SCOLAIRES

Activité découverte instruments d'orchestre → Dans le cadre du temps scolaire, la commune a mis en place une activité de découverte des instruments de l'orchestre. Des instruments de musique sont mis à disposition des enfants et à ce titre des réparations devront être réalisées sur certains instruments. Le Conseil Municipal a décidé que la répartition des frais de réparations seront de 50% à charge des responsables légaux et 50% à charge de la collectivité,

PERSONNEL COMMUNAL

Régime indemnitaire → Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le nouveau régime indemnitaire de la filière "Police Municipale".

JUSTICE

Etablissement des listes préparatoire de jurés – Année 2016 → 15 personnes ont été tirées au sort, à partir de la liste électorale, pour permettre d'établir la liste préparatoire par le Tribunal de Grande Instance.

QUESTIONS DIVERSES

a) Monsieur GONNOT évoque les parcelles de terrains du Pied l'Oiseau qui avaient été louées à Monsieur GAILLARD et actuellement exploitées par Monsieur ROBERT. Il rappelle que ces terrains à vocations de maraîchage étaient équipés de canalisations d'eau. Elles sont aujourd'hui labourées donc les canalisations peuvent être endommagées, voire détruites.

Madame GRAS lui répond qu'un groupe de 5 à 6 personnes était présent sur ces terrains pendant plusieurs jours pour retirer le matériel en question.

b) Madame COMTE informe le Conseil Municipal qu'en l'absence de Président de l'Office Municipal des Sports et en sa qualité de dernière secrétaire de cette association, elle a été contactée par les services municipaux pour la reprise du local affecté à l'O.M.S en vue d'attribuer celui-ci au C.H.S.C.T. Elle demande donc quelle est la position de la commune sur l'avenir de l'O.M.S.

Madame COUTURIER répond qu'actuellement les présidents d'associations ont été contactés pour savoir si eux ou des membres de leur association pouvaient s'investir dans cette structure. Des réponses sont encore à attendre. Mais pour l'heure les Présidents d'associations font remarquer qu'ils éprouvent des difficultés à faire fonctionner leur association. Elle fait également remarquer que l'O.M.S. n'avait plus un rôle important en n'organisant qu'une marche annuelle. Mais la décision de poursuivre l'activité de l'O.M.S sera prise en commun avec l'ensemble des présidents concernés.

c) Monsieur DESPOCQ évoque la demande des pêcheurs afin d'être reçus par Monsieur le Maire au sujet de leurs inquiétudes suites à de nombreuses incivilités.

Monsieur GIRARDEAU répond qu'il a déjà rencontré les pêcheurs et qu'il ne reste plus qu'une date à définir pour le déroulement de cette rencontre.

Monsieur le Maire fait remarquer que des incivilités ont également lieu sur l'ensemble du territoire communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.